



Credit de consommation case d'coché par un conseiller et non par

Par **mamsityane**, le **20/12/2012** à **08:31**

Bonjour, rnje me trouve dans une situation un peu difficile après avoir contracté un crédit à la consommation chez conforama. rnEn effet ,je me retrouve avec un prélèvement d'assurance que je n'ai jamais coché (la case d'assurance)sur mon contrat.Signalant cette situation au-pré de l'organisme prêteur,on m'a envoyé une photocopie de contrat avec case d'assurance coché ,mais ce qui n'est le cas pour la copie de mon contrat en possession.De plus étant gaucher la croix qui est faites sur le contrat n'est pas du tout le mien.Et encore ayant subis la même histoire il y a trois ans ,j'avais fais très attention quand je signalais ce 2eme contrat.J'ai relancé mon prêteur,mais sans réponse et j'ai reçu un relevé par la suite comme quoi,ils vont encore prélevé une somme pour l'assurance.rnEn fin si quelqu'un peu m'aider je lui serais très reconnaissant. cordialement